



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 28 NOVEMBRE 2022, À 19H00,**

Sont présents les Conseillers suivants :

Mme Marie-Andrée Lapiere Mme Nadia Vallières
Mme Francine Garneau M. Luc Lachance
Mme Lorie Gosselin Côté

Absence motivée :

M. Denis Tanguay

Formant quorum sous la présidence de M. Stéphane Turgeon, maire.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,
Directrice générale/greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Stéphane Turgeon, maire, déclare la séance ouverte à 19h00.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prévus.

2. ORDRE DU JOUR

146-11-2022

Il est proposé par Mme Francine Garneau appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Programmation #6 TECQ
- 5) FRR volet 4 — Confirmation des dépenses
- 6) Frigo Mobile — Marché public
- 7) Levée de l'assemblée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

4. PROGRAMMATION #6 TECQ

147-11-2022

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 6 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

La municipalité s'engage à informer le ministère des affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

5. FRR VOLET 4 — CONFIRMATION DES DÉPENSES

148-11-2022

CONSIDÉRANT QU'un projet consistant à agrandir le restaurant afin de pouvoir offrir un service de proximité (épicerie) aux citoyens, a été déposé par la municipalité de St-Nazaire dans le cadre du Programme FRR volet 4;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté et qu'une aide financière de 35 000 \$ a été allouée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une première tranche de 28 000 \$ a déjà été versée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour recevoir la deuxième tranche de 7 000 \$ la municipalité doit déposer un rapport final faisant état

de la réalisation de l'ensemble du projet prévu et des coûts réels et des dépenses payées.

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

De confirmer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le projet d'agrandissement du restaurant a été réalisé dans son entièreté et que des dépenses de 123 108.75 \$ ont été réalisées dans le cadre de ce projet.

D'autoriser Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale à transmettre le rapport final ainsi que les pièces justificatives couvrant la totalité des coûts réels et des dépenses payées pour la réalisation du projet au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6. FRIGO MOBILE — MARCHÉ PUBLIC

L'équipe du Frigo Mobile étudie présentement la possibilité de modifier la formule, qui a été offerte cet été à nos citoyens. La nouvelle formule envisagée serait celle d'un marché itinérant de producteurs locaux. Ce projet existe depuis deux ans dans la MRC des Etchemins et connaît un vif succès. Mme Isabelle Dumont, agente de projet aux Frigos Pleins, désire connaître l'intérêt de la municipalité à participer à un tel projet.

Les membres du conseil sont en accord avec ce projet. La population sera tenue informée dès que des détails seront connus.

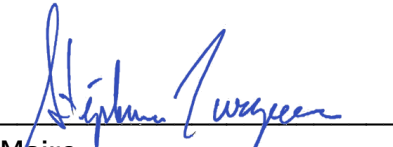
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

149-11-2022

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 19h09.

« Je Stéphane Turgeon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Maire


Greffière-trésorière